

Rapport global détaillé d'analyse du matériel vidéo d'abattoir

Partie 1, partie 2 et partie 3 - chronologie détaillée et évaluation vétérinaire

Le présent rapport regroupe les observations par fragment et l'évaluation vétérinaire qui en découle. L'évaluation repose exclusivement sur les éléments visibles et audibles dans le matériel vidéo fourni. Aucun examen clinique physique n'a été effectué et il n'y a pas eu accès à la documentation complète de l'abattoir, aux procédures internes, aux images de caméra en dehors des fragments ni aux enregistrements administratifs.

La formulation est volontairement prudente sur le plan juridique : une distinction est faite entre les observations objectives, l'interprétation vétérinaire et le degré de certitude. Lorsque les observations, sur la base de la description, indiquent fortement une possible non-conformité aux exigences en matière de bien-être animal, ces passages sont marqués en gras. La qualification juridique reste dépendante des images complètes, des documents et de l'appréciation de l'autorité compétente.

Attention : pour certains fragments, le matériel vidéo est court, incomplet ou partiellement hors champ. Lorsque des parties du matériel vidéo manquent, cela est mentionné explicitement.

Point de départ juridique territorial : selon le contexte fourni, les images ont été prises sur le territoire wallon. Le cadre régional de référence est donc constitué par la réglementation wallonne relative au bien-être animal, en combinaison avec la réglementation européenne directement applicable.

Table des matières

1. Cadre de référence juridique et vétérinaire

2. Principales constatations transversales

3. Analyse détaillée par fragment

1. Partie 1 - Fragment 2025-14
2. Partie 1 - Fragment 20258
3. Partie 1 - Fragment 2025-5
4. Partie 1 - Fragment 2025-2
5. Partie 1 - Fragment 2025-1
6. 2026-04-01
7. 2026-04-03
8. 2026-04-07 - porc bougeant de nouveau les pattes alors qu'il est suspendu
9. 2026-04-08 - les tirs sur la vache ne fonctionnent pas
10. 2026-04-09 - Violence envers des moutons et des agneaux
11. 2026-04-10
12. Long - février 2026, partie porcs 00:00-10:47
13. Long - février 2026, partie bovins 10:47-12:45
14. Long - février 2026, zone d'arrivée 13:00-18:10
15. Long - février 2026, porcs et déchargement 18:22-20:58
16. Long - février 2026, réaction d'un bovin à l'appareil administrant des décharges électriques et tir correctif 20:58-21:22
17. Long - février 2026, bovin suspendu avec respiration rythmique 21:30-22:02
18. Long - février 2026, deux veaux dans un seul box de contention 22:23-22:27
19. Long - février 2026, bovin suspendu avec respiration rythmique 22:51-23:15
20. Long - février 2026, réaction à l'appareil administrant des décharges électriques 23:15-23:37
21. Long - février 2026, bovin conscient lors de l'enchaînement/du déplacement 23:37-25:08
22. Long - février 2026, nouveau bovin/réactions et correction tardive 25:08-27:17
23. Long - février 2026, autre bovin/veau et hissage 27:22-28:41
24. Long - février 2026, cour intérieure et courts fragments 28:58-31:44
25. Long - février 2026, étourdissement raté 31:44-33:26
26. Long - février 2026, trois tirs et réaction lors de l'égorgement 33:26-35:54
27. Long - février 2026, bovin à l'extérieur entre des barrières 36:15-40:34
28. 2026-03-01 - extérieur, coups-au-marteau
29. 2026-03-09 - Le porc semble se réveiller après l'étourdissement
30. 2026-03-13
31. 2026-03-16 - Porc mort tiré de la remorque, puis abattu
32. 2026-03-17
33. 2026-03-18
34. 2026-03-20 - vache essayant de se relever après le tir
35. 2026-03-23
36. 2026-03-25
37. 2026-03-27
38. 2026-03-30 - porc mort au transport, traîné à l'écart
39. 2026-04-13
40. 2026-04-14

4. Fragments présentant la plus haute pertinence juridique et en matière de bien-être

5. Conclusion générale finale

6. Limites de cette évaluation

7. Références juridiques utilisées

1. Cadre de référence juridique et vétérinaire

Règlement (CE) no 1099/2009, article 3 : lors de la mise à mort des animaux et des opérations annexes, il convient de veiller à épargner aux animaux toute douleur, détresse ou souffrance évitable.

Règlement (CE) no 1099/2009, article 4 : les animaux ne sont en principe mis à mort qu'après avoir été étourdis selon une méthode autorisée ; l'état d'inconscience et d'insensibilité doit être maintenu jusqu'à la mort, sauf l'exception prévue par le règlement pour les méthodes particulières d'abattage prescrites par des rites religieux dans un abattoir.

Règlement (CE) no 1099/2009, article 5 : les exploitants doivent effectuer des contrôles afin de garantir que les animaux ne présentent aucun signe de conscience ou de sensibilité entre la fin du processus d'étourdissement et la mort.

Règlement (CE) no 1099/2009, article 9 : pendant les opérations d'étourdissement, un matériel de secours adéquat doit être immédiatement disponible sur place en cas de défaillance du matériel d'étourdissement initialement utilisé.

Règlement (CE) no 1099/2009, annexe III, points 1.8-1.9 : il est interdit de frapper les animaux ou de leur donner des coups de pied, d'exercer une pression sur des parties du corps particulièrement sensibles d'une manière causant une douleur ou des souffrances évitables, de soulever ou de tirer les animaux par la tête, les oreilles, les cornes, les pattes, la queue ou la toison lorsque cela cause une douleur ou des souffrances évitables, ou d'utiliser des bâtons pointus/des objets pointus. Les appareils administrant des décharges électriques doivent être évités autant que possible et ne sont autorisés que pour les bovins adultes et les porcs adultes qui refusent de se déplacer, à condition qu'ils aient de la place pour avancer, pendant moins d'une seconde, à intervalles suffisamment espacés et uniquement sur les muscles des membres postérieurs ; en l'absence de réaction, les décharges ne peuvent pas être répétées.

Code wallon du Bien-être animal, en particulier l'article D.57 : un animal ne peut être mis à mort que par une personne disposant des connaissances et de la compétence requises, selon la méthode la plus sélective, la plus rapide et la moins douloureuse ; un animal n'est en principe mis à mort qu'après anesthésie/étourdissement, sauf exceptions prévues par la loi. Étant donné que les images ont été prises sur le territoire wallon, il est renvoyé à la réglementation wallonne pour le contexte régional du bien-être animal.

Code wallon du Bien-être animal, articles D.58-D.60 : la réglementation wallonne renvoie notamment au rôle du responsable du bien-être animal dans l'abattoir, au contrôle et à l'autocontrôle des conditions d'abattage depuis l'arrivée des animaux jusqu'à leur mise à mort, ainsi qu'à la désignation d'une personne chargée de veiller au respect des règles au sein de l'abattoir.

Règlement (CE) no 1/2005, annexe I, chapitre I : seuls les animaux aptes au transport envisagé peuvent être transportés ; les animaux blessés, faibles ou malades sont notamment considérés comme inaptes lorsqu'ils ne sont pas capables de se déplacer par leurs propres moyens sans souffrance ou de marcher sans assistance.

Règlement d'exécution (UE) 2019/627, article 11 : tous les animaux sont soumis à une inspection ante mortem avant l'abattage ; cette inspection a lieu dans les 24 heures suivant l'arrivée à l'abattoir et moins de 24 heures avant l'abattage.

Règlement (CE) no 853/2004, annexe III, section I, chapitre VI, tel que modifié par le règlement délégué (UE) 2026/252 avec effet à partir du 7 mai 2026 : l'abattage d'urgence hors abattoir pour la viande d'ongulés domestiques est lié à l'inaptitude au transport au sens du règlement (CE) no 1/2005 et requiert une inspection ante mortem par le vétérinaire officiel. L'animal abattu et saigné doit être transporté de manière hygiénique et sans retard inutile vers l'abattoir, avec les déclarations/documents requis et une inspection post mortem. Lorsque les faits datent d'avant le 7 mai 2026, cet élément doit être apprécié au regard de la version alors applicable du règlement (CE) no 853/2004. La page de l'AFSCA et la circulaire PCCB/S3/952588 restent pertinentes pour les modalités pratiques belges.

Indicateurs vétérinaires dans le présent rapport : la législation parle de signes de conscience ou de sensibilité ; les avis de l'EFSA sur la surveillance en abattoir mentionnent notamment la respiration, le clignement spontané/réflexes oculaires, la vocalisation, la posture/les tentatives de redressement, les mouvements dirigés et la réaction à la coupe ou aux stimuli comme indicateurs pertinents. Leur signification dépend de l'espèce animale, de la méthode d'étourdissement, de la phase du processus d'abattage et de la combinaison avec d'autres signaux.

Règle d'interprétation dans le présent rapport : les mouvements seuls ne sont pas automatiquement assimilés à de la conscience. Lorsque l'image montre surtout du mouvement, la formulation a été resserrée vers « peut être compatible avec », « suspect de » ou « indication forte si rythmique/dirigé ». Lorsque plusieurs indicateurs sont présents ensemble, la qualification d'indication sérieuse est maintenue.

2. Principales constatations transversales

- Étourdissement répété insuffisant ou douteux au moyen d'un pistolet à tige perforante chez les bovins.
- Absence de contrôle systématique visible de l'inconscience avant le passage à l'étape suivante, l'enchaînement, le hissage ou l'égorgeement.
- Étourdissement correctif tardif, parfois seulement lorsque les animaux sont déjà enchaînés ou suspendus dans la chaîne d'abattage.
- Absence répétée de matériel de secours adéquat visible et immédiatement disponible.
- Utilisation d'appareils administrant des décharges électriques dans des régions anatomiques sensibles telles que la vulve, le vagin, l'anus ou le périnée, ou chez des animaux qui ne peuvent vraisemblablement pas se déplacer.
- Manipulation brutale ou disproportionnée d'agneaux, de moutons, de chèvres et de porcs, notamment le fait de jeter, traîner, frapper, donner des coups de pied et tenir par une patte ou par la laine.
- Questions relatives à l'aptitude au transport, aux animaux non ambulatoires et à l'inspection ante mortem.

3. Analyse détaillée par fragment

1. Partie 1 - Fragment 2025-14

Brève contextualisation : deux bovins en décubitus latéral dans un couloir de conduite/passage étroit présumé. L'espace limité rend difficile un relèvement spontané. La rapidité et la nature de l'intervention ne sont pas visibles.

Chronologie détaillée

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
00:07	Bovin visible en décubitus latéral, vraisemblablement dans un couloir de conduite ou un passage étroit, entre les pattes d'autres bovins.	Pertinent pour le bien-être / contexte
00:18	Deuxième bovin visible au même endroit, également en décubitus latéral. Du fait de leur position et du passage étroit, les deux animaux semblent difficilement capables de se relever spontanément.	Pertinent pour le bien-être / contexte

Évaluation vétérinaire / conclusion : pertinent pour le bien-être, surtout en raison du risque d'écrasement, de stress et de compression musculaire. Aucune conclusion ferme sur une infraction n'est possible en l'absence de contexte et de suivi.

2. Partie 1 - Fragment 20258

Brève contextualisation : bovin en décubitus latéral dans une cour intérieure/zone d'attente présumée, se relève spontanément mais présente une boiterie sévère du membre postérieur gauche.

Chronologie détaillée

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
00:07	Bovin visible en décubitus latéral, vraisemblablement dans une cour intérieure/zone d'attente et non dans un couloir de conduite ni dans la salle d'abattage.	Pertinent pour le bien-être / contexte
00:19	L'animal se relève spontanément. Des blessures visibles sont présentes et du sang est perceptible.	Pertinent pour le bien-être / contexte
00:25	Boiterie évidente du membre postérieur gauche, score locomoteur estimé de 4/5 à 5/5, plutôt 4/5 avec encore un appui minimal. L'animal s'est probablement couché en raison d'une douleur/surcharge du membre postérieur gauche.	Pertinent pour le bien-être / contexte

Évaluation vétérinaire / conclusion : une boiterie sévère est pertinente pour le bien-être. Si cette boiterie était déjà présente avant l'arrivée ou avant la poursuite de la prise en charge, il s'agit d'une constatation sérieuse en matière de bien-être et cela soulève des questions concernant l'aptitude au transport, le suivi et la limitation des souffrances évitables. Il n'est pas possible d'évaluer quelles mesures supplémentaires ont été prises ni si les souffrances évitables ont ensuite été correctement limitées.

3. Partie 1 - Fragment 2025-5

Brève contextualisation : bovin en décubitus latéral dans un espace extérieur sous la pluie, initialement avec le cou/la tête étirés en arc et les pattes coincées entre une barrière.

Chronologie détaillée

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
00:00	Le bovin est couché sur le côté gauche dans un espace extérieur. Le cou et la tête sont initialement en position étirée en arc contre une barrière. Le membre postérieur droit est coincé entre deux tubes ; le membre postérieur gauche est sous le tube inférieur ou coincé sous celui-ci.	Pertinent pour le bien-être / contexte
00:03	L'animal abaisse la tête/le cou dans une position plus confortable.	Pertinent pour le bien-être / contexte
00:00-00:53	La durée de la situation préalable et la rapidité de l'intervention ne peuvent pas être évaluées. Des causes possibles, telles qu'un problème médical ou une glissade due aux conditions météorologiques, ne peuvent pas être distinguées.	Pertinent pour le bien-être / contexte

Évaluation vétérinaire / conclusion : pertinent pour le bien-être en raison du coincement/de la position couchée, mais aucune conclusion définitive sans visibilité sur la durée et l'intervention.

4. Partie 1 - Fragment 2025-2

Brève contextualisation : bovin culard couché dans une étable/zone d'attente ; un appareil présumé administrant des décharges électriques est utilisé à plusieurs reprises au niveau de la vulve/du périnée sur un animal qui ne semble pas pouvoir se tenir debout.

Principale indication sérieuse : utilisation répétée d'un appareil administrant des décharges électriques dans une région anatomique sensible chez un animal présumé non mobile.

Chronologie détaillée

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
00:01	Bovin culard visible dans une étable/zone d'attente, couché. L'animal se relève brièvement. Stimulation brève au niveau de la vulve/région périnéale avec un appareil présumé administrant des décharges électriques.	Indication sérieuse de possible non-conformité
00:07	L'animal se recouche immédiatement.	Pertinent pour le bien-être / contexte
00:08-00:21	Contacts/stimulations répétés avec un appareil présumé administrant des décharges électriques au niveau de la vulve/région périnéale. L'animal ne semble pas capable de rester debout ou de se déplacer adéquatement.	Indication sérieuse de possible non-conformité

Évaluation vétérinaire / conclusion : ces images semblent difficilement conciliables avec les conditions légales applicables aux appareils administrant des décharges électriques. L'application dans la région vulvaire/périnéale chez un animal non mobile constitue une constatation sérieuse en matière de bien-être animal.

5. Partie 1 - Fragment 2025-1

Brève contextualisation : probablement le même bovin que dans 2025-2 ; nouvelle stimulation électrique au niveau de la vulve/du vagin alors que l'animal est couché et ne semble pas pouvoir se relever de manière autonome.

Principale indication sérieuse : stimulation électrique dans la région vulvaire/vaginale chez un bovin présumé non mobile.

Chronologie détaillée

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
00:01-00:06	Stimulation répétée avec un appareil administrant des décharges électriques dans la région vulvaire/vaginale. L'animal ne semble plus capable de se relever de manière autonome.	Indication sérieuse de possible non-conformité

Évaluation vétérinaire / conclusion : constatation sérieuse en matière de bien-être. La question doit être posée de savoir pourquoi il n'a pas été procédé plus tôt à un étourdissement d'urgence/une mise à mort sur place au lieu de poursuivre les stimulations.

6. 2026-04-01

Brève contextualisation : un cheval est étourdi dans la salle d'abattage au moyen d'un pistolet à tige perforante et s'effondre immédiatement ; le contrôle de l'inconscience n'est pas visible. Plus tard, contact sang/bouche notable sur le plan hygiénique/procédural. Passage avec un très jeune agneau mort présumé.

Chronologie détaillée

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
00:00	Le cheval se tient dans la salle d'abattage/le lieu d'étourdissement ou d'abattage.	Pertinent pour le bien-être / contexte
00:02	Le cheval est tiré au pistolet à tige perforante et s'effondre immédiatement.	Pertinent pour le bien-être / contexte

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
00:02-00:10	Aucun contrôle visible de plusieurs signes de conscience ou de sensibilité, tels que le réflexe cornéen, la respiration, la posture, les réflexes oculaires ou des réactions dirigées. Il manque du matériel vidéo entre la chute et la suspension.	Pertinent pour le bien-être / contexte
00:10	L'animal est visible suspendu.	Pertinent pour le bien-être / contexte
00:17	Les carotides sont incisées / la saignée commence.	Pertinent pour le bien-être / contexte
00:35	Un employé place les doigts sous le sang qui coule, puis les porte à la bouche.	Pertinent pour le bien-être / contexte
00:40	Geste répété avec toute la main ; du sang est visible à la bouche.	Pertinent pour le bien-être / contexte
00:46-00:47	Image de moutons ; un employé passe avec un très jeune agneau présumé mort. Le contexte et l'âge ne peuvent pas être évalués.	Pertinent pour le bien-être / contexte

Évaluation vétérinaire / conclusion : aucune indication claire d'un échec de l'étourdissement initial du cheval, mais absence de contrôle visible. Le contact sang/bouche est surtout pertinent pour l'hygiène/la sécurité alimentaire. Le contexte de l'agneau ne peut pas être évalué.

7. 2026-04-03

Brève contextualisation : plusieurs bovins dans la zone d'étourdissement. Absence répétée de contrôle visible des signes de conscience ou de sensibilité, tels que le réflexe cornéen ou d'autres indicateurs ; mouvements respiratoires, mouvements de tête, mouvements de pédalage, vocalisation/réaction possible lors de l'incision du cou et du hissage.

Principale indication sérieuse : respiration rythmique possible, vocalisation/réaction possible lors de l'incision du cou et passage à l'étape suivante sans contrôle visible des signes de conscience ou de sensibilité.

Chronologie détaillée

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
00:00	Bovin déjà effondré dans le box d'étourdissement, vraisemblablement après utilisation du pistolet à tige perforante. Le contrôle des signes de conscience ou de sensibilité n'est pas visible.	Pertinent pour le bien-être / contexte
00:16	Incision du cou/des carotides.	Pertinent pour le bien-être / contexte
00:30	Une respiration plutôt rythmique et régulière est perceptible.	Indication sérieuse de possible non-conformité
00:42	Nouvelle partie dans la zone d'étourdissement.	Pertinent pour le bien-être / contexte
00:48	Deuxième bovin tiré au pistolet à tige perforante, effondrement immédiat. Aucun contrôle visible des signes de conscience ou de sensibilité, tels que le réflexe cornéen ou d'autres indicateurs ; mouvements de tête visibles.	Pertinent pour le bien-être / contexte
01:30	L'animal est transféré par la trappe vers la zone suivante.	Pertinent pour le bien-être / contexte
01:31	Incision du cou/des carotides ; mouvements de pédalage des membres visibles. Une possible réaction à l'incision est perceptible.	Indication sérieuse de possible non-conformité
01:47-02:32	Des sons inspiratoires/expiratoires profonds restent audibles.	Indication sérieuse de possible non-conformité
02:22	Une personne semble tester la réaction de l'animal en poussant la croupe avec le pied. Cela indique que cette personne est vraisemblablement consciente d'un étourdissement déficient.	Indication sérieuse de possible non-conformité
02:43	Troisième bovin dans le box de contention ; tir avec effondrement immédiat. Aucun contrôle visible des signes de conscience ou de sensibilité, tels que le réflexe cornéen ou d'autres indicateurs, avant le passage à l'étape suivante.	Pertinent pour le bien-être / contexte

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
02:54	Carotides sectionnées ; réaction/vocalisation possible de l'animal, ce qui peut être suspect d'un étourdissement insuffisant.	Indication sérieuse de possible non-conformité
03:24	L'animal est hissé et semble réagir ou faire des mouvements pendant le hissage.	Pertinent pour le bien-être / contexte

Évaluation vétérinaire / conclusion : plusieurs observations pertinentes pour le bien-être et sérieuses, notamment une respiration plutôt rythmique et régulière, une réaction possible à l'incision, des sons inspiratoires/expiratoires profonds persistants et une vocalisation/réaction possible lors de l'incision du cou. Ces constatations sont graves, surtout en combinaison avec le point structurel selon lequel aucun contrôle visible des signes de conscience ou de sensibilité n'a lieu avant la poursuite des opérations d'abattage.

8. 2026-04-07 - porc bougeant de nouveau les pattes alors qu'il est suspendu

Brève contextualisation : des porcs sont suspendus ; un porc présente des mouvements étendus, nouvelle incision carotidienne. La deuxième partie montre des porcs suspendus bougeant/respirant, chez lesquels une respiration plutôt rythmique et régulière est perceptible.

Chronologie détaillée

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
00:00	Trois porcs sont suspendus dans la salle d'abattage ; l'un présente des mouvements étendus. La conscience est difficile à évaluer.	Pertinent pour le bien-être / contexte
00:16	Le mouvement attire l'attention d'une personne présente ; nouvelle incision au niveau du cou/des carotides. Aucune réaction claire à l'incision n'est visible.	Pertinent pour le bien-être / contexte
00:37	Nouvelle partie dans une autre pièce : plusieurs porcs sont déjà suspendus et égorgés. Chez deux porcs, des mouvements/mouvements respiratoires d'aspect rythmique sont visibles.	Pertinent pour le bien-être / contexte

Évaluation vétérinaire / conclusion : aucune preuve non équivoque de conscience, mais les mouvements sont pertinents pour le bien-être et exigent un contrôle en cas de doute.

9. 2026-04-08 - les tirs sur la vache ne fonctionnent pas

Brève contextualisation : fragment composite avec plusieurs bovins et échecs répétés ou étourdissements insuffisants au pistolet à tige perforante, absence de matériel de secours adéquat immédiatement disponible, clignement des paupières/mouvements de tête et absence de contrôle visible avant le passage à l'étape suivante.

Principale indication sérieuse : échecs répétés d'étourdissement, clignement des paupières/mouvements de tête et absence d'étourdissement de secours rapide.

Chronologie détaillée

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
00:00	Bovin dans le box de contention.	Pertinent pour le bien-être / contexte
00:06	Premier tir au pistolet à tige perforante ; l'animal ne s'effondre pas. Aucun matériel de secours adéquat immédiatement disponible à portée de main ; le premier appareil doit être rechargé.	Indication sérieuse de possible non-conformité
00:26	Deuxième tentative ; l'animal s'effondre immédiatement.	Pertinent pour le bien-être / contexte
00:31	Nouvelle image : bovin dans le box de contention.	Pertinent pour le bien-être / contexte
00:33	Tir ; l'animal ne s'effondre que partiellement, présente des mouvements de tête et un clignement spontané des paupières.	Indication sérieuse de possible non-conformité

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
00:50	Deuxième tir avec le même appareil. Ensuite, aucun contrôle visible des signes de conscience ou de sensibilité, tels que le réflexe cornéen ou d'autres indicateurs ; l'animal est transféré via la trappe.	Indication sérieuse de possible non-conformité
01:12	L'animal semble encore effectuer un mouvement conscient/dirigé avec les pattes et la tête.	Indication sérieuse de possible non-conformité
01:17	Nouvelle image : bovin dans le box de contention.	Pertinent pour le bien-être / contexte
01:26	Premier tir ; pas d'effondrement. Le pistolet à tige perforante est réarmé.	Indication sérieuse de possible non-conformité
01:34	Deuxième tir ; effondrement partiel, l'animal continue à présenter des mouvements de tête. Aucun matériel de secours adéquat immédiatement disponible visible ; un nouveau rechargement est nécessaire.	Indication sérieuse de possible non-conformité
02:39	Troisième tir. Ensuite, aucun contrôle clair de l'inconscience avant le passage à l'étape suivante.	Indication sérieuse de possible non-conformité
02:55	Nouvelle partie : bovin dans le box de contention. Un animal est également suspendu et présente des mouvements qui ne semblent pas correspondre à des réactions tonico-cloniques normales.	Pertinent pour le bien-être / contexte
03:07	Première tentative au pistolet à tige perforante ; pas d'effondrement/pas de diminution claire de la conscience. L'appareil est réarmé, il est possible que la cartouche n'ait pas fonctionné.	Indication sérieuse de possible non-conformité
03:13	Environ 6 secondes d'image manquent selon l'horodatage de la caméra ; vraisemblablement une deuxième tentative dans la partie manquante. L'animal présente ensuite des mouvements et un comportement clairs compatibles avec une conscience ou une sensibilité possibles ; aucun matériel de secours adéquat immédiatement disponible. L'animal suspendu bouge également encore.	Indication sérieuse de possible non-conformité
Fin	Le fragment s'arrête avant que le troisième tir soit visible. La fin montre l'animal après plusieurs tentatives présumées inefficaces avec des signes de conscience.	Indication sérieuse de possible non-conformité

Évaluation vétérinaire / conclusion : lacunes répétées très graves concernant l'étourdissement et la correction. L'absence d'un appareil de secours immédiatement disponible provoque un retard.

10. 2026-04-09 - Violence envers des moutons et des agneaux

Brève contextualisation : des moutons/agneaux sont déplacés. La première partie ne montre peut-être pas d'infraction certaine ; la deuxième partie montre des jets brusques, un plaquage au sol, une prise par la patte/le dos et des vocalisations.

Principale indication sérieuse : jeter/pousser brutalement, saisir par la patte/le dos et vocalisations chez des agneaux.

Chronologie détaillée

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
00:00	Groupe de moutons dans un passage ; conduite verbale, poussées contre la tête/le corps.	Pertinent pour le bien-être / contexte
00:33	Un plus petit mouton/agneau tombe ou est comprimé ; il est couché au sol. Une personne semble plaquer le mouton au sol.	Pertinent pour le bien-être / contexte
00:37	L'animal se relève spontanément ; aucune infraction certaine sur la base de cette partie.	Pertinent pour le bien-être / contexte
00:41	Nouveau groupe/nouveaux animaux au même endroit.	Pertinent pour le bien-être / contexte
00:48	Un agneau est jeté dans un bac/chariot sur roulettes.	Indication sérieuse de possible non-conformité
00:52-01:05	L'agneau tente de s'échapper ; il est rejeté brutalement dans le bac et maintenu vers le bas ; vocalisation claire.	Indication sérieuse de possible non-conformité

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
01:11	Deux agneaux sont jetés brutalement en même temps dans le bac ; l'un est tenu par une patte.	Indication sérieuse de possible non-conformité
01:23	Petit chevreau placé/jeté ; l'impact est difficile à évaluer.	Pertinent pour le bien-être / contexte
01:35	Deux agneaux sont saisis brutalement/de manière incorrecte et jetés dans le bac ; vocalisation ; un agneau est saisi douloureusement/de manière incorrecte au niveau du dos.	Indication sérieuse de possible non-conformité

Évaluation vétérinaire / conclusion : manipulation clairement brutale et disproportionnée à partir de 00:48, avec vocalisation et comportement d'évasion comme indicateurs de stress/de douleur.

11. 2026-04-10

Brève contextualisation : deux bovins étourdis au pistolet à tige perforante ; effondrement, mais ensuite rechargement/tirs supplémentaires sans contrôle visible avant le passage à l'étape suivante.

Chronologie détaillée

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
00:03	Bovin dans le box de contention ; tir au pistolet à tige perforante, effondrement immédiat. Aucun contrôle visible des signes de conscience ou de sensibilité, tels que le réflexe cornéen ou d'autres indicateurs, avant le passage à l'étape suivante.	Pertinent pour le bien-être / contexte
00:11	L'animal tombe dans la zone suivante ; l'opérateur recharge le pistolet à tige perforante, vraisemblablement en raison d'un doute.	Pertinent pour le bien-être / contexte
00:23	Tir supplémentaire avec l'appareil rechargé. Le niveau de conscience est difficile à évaluer.	Pertinent pour le bien-être / contexte
00:31	Un nouveau bovin s'approche/entre dans le box de contention, clairement agité.	Pertinent pour le bien-être / contexte
00:55	Tir au pistolet à tige perforante ; aucun contrôle visible ; trappe immédiatement ouverte.	Pertinent pour le bien-être / contexte
01:00	Pistolet à tige perforante rechargé alors que le bovin est couché au sol à côté du box de contention.	Pertinent pour le bien-être / contexte
01:13	Deuxième tir ; cela indique un doute concernant le premier étourdissement.	Pertinent pour le bien-être / contexte

Évaluation vétérinaire / conclusion : question sérieuse concernant le contrôle de l'inconscience : les tirs supplémentaires suggèrent un doute, mais les animaux avaient déjà été transférés/manipulés sans contrôle visible.

12. Long - février 2026, partie porcs 00:00-10:47

Brève contextualisation : salle d'abattage des porcs : porcs suspendus, porcs vivants au sol, poussées/coups de pied, étourdissement électrique ; incident avec une application électrique courte et un animal qui se relève.

Principale indication sérieuse : étourdissement électrique apparemment utilisé comme immobilisation temporaire, suivi d'un retour de la conscience.

Chronologie détaillée

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
00:00	Trois porcs sont hissés par une patte ; deux porcs marchent dans l'espace en dessous. Les porcs sont poussés au niveau de la tête pour reculer.	Pertinent pour le bien-être / contexte
00:15	Les porcs reçoivent des coups de pied/sont poussés avec le pied pour les déplacer ; vocalisation lors des poussées avec un bâton.	Pertinent pour le bien-être / contexte
00:24-03:35	Plusieurs étourdissements avec un appareil d'étourdissement électrique, suivis de la suspension et de mouvements. Les mouvements chez les porcs suspendus ne peuvent pas être évalués avec certitude comme conscients.	Pertinent pour le bien-être / contexte

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
03:35	Deux étourdissements électriques qui semblent insuffisants ; l'acte doit être répété.	Indication sérieuse de possible non-conformité
04:47	Le porc tombe du crochet sans signes de conscience ; aspect procédural, pas principalement une atteinte au bien-être.	Pertinent pour le bien-être / contexte
06:20	Étourdissement électrique de très courte durée ; l'animal s'effondre bien, mais la durée semble douteuse pour une perte de conscience maintenue.	Indication sérieuse de possible non-conformité
07:04	L'abatteur aiguisé son couteau entre-temps.	Pertinent pour le bien-être / contexte
07:12	L'abatteur touche/donne un coup de pied à l'animal ; l'animal semble se réveiller et se relever. L'application électrique antérieure ne semble pas avoir conduit à un étourdissement maintenu, mais plutôt avoir été utilisée consciemment comme immobilisation temporaire. Il s'agit d'une constatation très grave en matière de bien-être animal et cela constitue une indication sérieuse de possible non-conformité.	Indication sérieuse de possible non-conformité
07:19	Deuxième étourdissement électrique du même animal.	Indication sérieuse de possible non-conformité
Jusqu'à 10:47	Signaux de stress tels que vocalisation et comportement de fuite ; le caractère évitable n'est pas toujours évaluable.	Pertinent pour le bien-être / contexte

Évaluation vétérinaire / conclusion : principale infraction : application électrique qui ne provoque pas un étourdissement maintenu et animal qui se relève ensuite.

13. Long - février 2026, partie bovins 10:47-12:45

Brève contextualisation : bovins dans le box de contention avec contrôle insuffisant, secousses de la tête, clignement des paupières, doute quant à l'étourdissement et ouverture de la trappe pendant le rechargement.

Principale indication sérieuse : poursuite/déplacement malgré des signes d'étourdissement insuffisant et sans contrôle visible.

Chronologie détaillée

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
10:47	Bovin dans le box de contention.	Pertinent pour le bien-être / contexte
11:02	Tir au pistolet à tige perforante, effondrement immédiat mais secousses de la tête/signes d'étourdissement insuffisant. La partie s'arrête à 11:21 sans deuxième tir visible.	Indication sérieuse de possible non-conformité
11:27	Nouveau bovin ; tir, effondrement immédiat ; aucun contrôle visible.	Pertinent pour le bien-être / contexte
11:31	La trappe est déjà ouverte pour faire tomber/faire passer l'animal.	Pertinent pour le bien-être / contexte
11:36	Les paupières clignent encore ; cela n'est pas compatible avec un étourdissement complet.	Indication sérieuse de possible non-conformité
11:51	Nouvel animal dans le box de contention. L'animal du fragment précédent est maintenant suspendu et présente au moment de l'incision des mouvements de queue apparemment contrôlés.	Indication sérieuse de possible non-conformité
12:08	Nouvelle image : animal dans le box de contention.	Pertinent pour le bien-être / contexte
12:10	Tir avec effondrement immédiat, mais rapidement des mouvements verticaux de la tête. Le pistolet à tige perforante doit être rechargé ; aucun appareil de secours visible.	Indication sérieuse de possible non-conformité
12:10-12:45	Le personnel semble convaincu/douter d'une perte de conscience insuffisante, mais la trappe est néanmoins tirée pendant qu'une autre personne recharge. Il n'est pas clair si un deuxième tir suit.	Indication sérieuse de possible non-conformité
12:45	Brève image : le bovin est hissé et présente une tentative claire de se relever pendant le hissage.	Indication sérieuse de possible non-conformité

Évaluation vétérinaire / conclusion : lacunes sérieuses concernant le contrôle et la correction immédiate ; le clignement des paupières et les mouvements dirigés de la tête sont, surtout en combinaison, des indicateurs forts compatibles avec un étourdissement insuffisant ou un retour de la conscience/sensibilité.

14. Long - février 2026, zone d'arrivée 13:00-18:10

Brève contextualisation : bovins, moutons et chèvres dans la cour intérieure/zone d'arrivée ; placement correct et incorrect de l'aiguillon ; coups de pied/traînage/frappes.

Principale indication sérieuse : appareil administrant des décharges électriques dans une zone sensible ; traînage/frappes de moutons.

Chronologie détaillée

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
13:00-13:27	Deux bovins conduits avec un aiguillon électrique sur les fesses/l'arrière-main ; sur la base des images, vraisemblablement dans les conditions admises si l'application est brève et sur des animaux capables de se déplacer.	Pertinent pour le bien-être / contexte
13:28	Vaches déchargées dans la cour intérieure.	Pertinent pour le bien-être / contexte
14:00	Bâton électrique utilisé dans la région périnéale, vraisemblablement vulve/anus.	Indication sérieuse de possible non-conformité
14:43	Un bovin noir reçoit un coup de pied à la patte de la part d'un propriétaire/accompagnateur présumé ; la fonction de la personne n'est pas certaine.	Indication sérieuse de possible non-conformité
14:47	Mouton déchargé et saisi par la laine.	Indication sérieuse de possible non-conformité
16:18	Mouton/chèvre déplacé(e) en tirant sur la tête/les cornes.	Indication sérieuse de possible non-conformité
17:05	Mouton/chèvre déplacé(e) en tirant sur la tête/les cornes.	Indication sérieuse de possible non-conformité
Jusqu'à 17:16	Plusieurs images d'animaux déplacés ; poussées/tirages ; la proportionnalité est difficile à évaluer.	Pertinent pour le bien-être / contexte
17:19	Le mouton est traîné par une seule patte postérieure.	Indication sérieuse de possible non-conformité
17:42	Le mouton est frappé à plusieurs reprises à la tête.	Indication sérieuse de possible non-conformité
18:10	Coups de pied contre la tête du mouton.	Indication sérieuse de possible non-conformité

Évaluation vétérinaire / conclusion : l'utilisation d'un appareil administrant des décharges électriques dans la région périnéale, le traînage par une patte postérieure et les coups à la tête constituent des atteintes graves et claires au bien-être.

15. Long - février 2026, porcs et déchargement 18:22-20:58

Brève contextualisation : un porc tente de s'échapper, rapidement étourdi électriquement ; porc sévèrement boiteux ; porcelets poussés avec les pieds ; déchargement avec des appareils administrant des décharges électriques/des pieds/un objet.

Chronologie détaillée

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
18:22	Le porc tente de s'échapper de manière agitée dans la salle d'abattage.	Pertinent pour le bien-être / contexte
18:29	Porc rapidement étourdi électriquement ; pas d'infraction claire, durée du stress possiblement limitée.	Pertinent pour le bien-être / contexte

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
18:55	Porc sans appui du membre postérieur gauche, score locomoteur 5/5. Question de savoir si un étourdissement d'urgence/abattage d'urgence était indiqué plus tôt ; moment de la lésion inconnu.	Pertinent pour le bien-être / contexte
19:05	Porcelets préparés à l'étourdissement ; une personne utilise les pieds/un mouvement de coup de pied pour les déplacer. L'impact sur le stress est difficile à évaluer.	Pertinent pour le bien-être / contexte
19:40	Zone extérieure avec des porcs ; bâton électrique vraisemblablement utilisé dans les conditions admises.	Pertinent pour le bien-être / contexte
19:57-20:58	Déchargement/déplacement de porcs : bâtons électriques, poussées/coups de pied, frappes avec un objet non identifiable ; les personnes concernées sont vraisemblablement des propriétaires/accompagnateurs.	Pertinent pour le bien-être / contexte

Évaluation vétérinaire / conclusion : pertinent pour le bien-être, mais, sauf pour le porc sévèrement boiteux et les gestes brutaux, souvent dépendant du contexte.

16. Long - février 2026, réaction d'un bovin à l'appareil administrant des décharges électriques et tir correctif 20:58-21:22

Brève contextualisation : bovin couché dans le box de contention vraisemblablement après un tir ; réaction à l'appareil administrant des décharges électriques ; tir correctif après 17 secondes avec effondrement immédiat.

Chronologie détaillée

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
20:58	Le bovin est couché en décubitus sternal dans le box de contention, vraisemblablement déjà tiré ; le moment de l'étourdissement n'est pas visible. L'employé utilise un appareil présumé administrant des décharges électriques pour évaluer la réactivité/conscience.	Pertinent pour le bien-être / contexte
21:09	Réaction claire à l'aiguillon/l'appareil administrant des décharges électriques.	Pertinent pour le bien-être / contexte
21:22	Tir au pistolet à tige perforante, selon l'horodatage de la caméra environ 17 secondes après la réaction ; effondrement immédiat. Dans l'ensemble, l'action corrective semble correcte, bien que l'intervalle puisse être discuté.	Pertinent pour le bien-être / contexte

Évaluation vétérinaire / conclusion : aucune infraction claire ne peut être constatée ; un doute/une réactivité a été constaté(e) et un tir correctif a été effectué.

17. Long - février 2026, bovin suspendu avec respiration rythmique 21:30-22:02

Brève contextualisation : deux bovins sont suspendus dans la zone de saignée ; l'un présente une respiration rythmique et reçoit un tir correctif alors qu'il est déjà suspendu.

Principale indication sérieuse : bovin suspendu avec respiration rythmique et tir correctif seulement à ce moment-là.

Chronologie détaillée

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
21:33	Bovin dans le box de contention : tir sans effondrement.	Indication sérieuse de possible non-conformité
21:36	Deux bovins sont suspendus à des chaînes ; l'un présente des mouvements respiratoires plutôt rythmiques.	Indication sérieuse de possible non-conformité
21:50	Nouveau tir au pistolet à tige perforante sur un animal suspendu. Cela indique au minimum un doute sérieux quant à la conscience/l'étourdissement beaucoup trop tard dans le processus.	Indication sérieuse de possible non-conformité
Après 21:50	La réaction tonico-clonique après le tir peut indiquer un étourdissement correctif efficace, mais elle ne survient qu'après la suspension.	Indication sérieuse de possible non-conformité

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
~35 s manquantes	Une petite partie de l'image manque selon l'horodatage de la caméra.	Pertinent pour le bien-être / contexte
22:02	Un employé s'approche du bovin et fait quelque chose au niveau de la tête ; une activité corporelle est visible mais la conscience n'est pas évaluable.	Pertinent pour le bien-être / contexte

Évaluation vétérinaire / conclusion : très grave si le mouvement observé correspond à une respiration rythmique effective : tir correctif seulement chez un animal déjà suspendu.

18. Long - février 2026, deux veaux dans un seul box de contention 22:23-22:27

Brève contextualisation : deux veaux en même temps dans un seul box ; les deux sont tirés et s'effondrent, mais le premier est transféré sans contrôle visible, le second avec des mouvements de tête.

Principale indication sérieuse : absence de contrôle individuel malgré des mouvements de tête chez le deuxième veau.

Chronologie détaillée

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
22:16	L'image commence vraisemblablement par un tir ; il apparaît ensuite que deux veaux se trouvent simultanément dans un même box. Cela peut réduire le stress, mais un contrôle individuel reste requis.	Pertinent pour le bien-être / contexte
22:27	Le deuxième veau est tiré ; les deux présentent un effondrement immédiat.	Pertinent pour le bien-être / contexte
Après 22:27	Premier veau transféré via la trappe sans contrôle visible des signes de conscience ou de sensibilité, tels que le réflexe cornéen ou d'autres indicateurs. Le deuxième veau présente des mouvements de tête qui ne semblent pas compatibles avec une perte complète de conscience ; aucun contrôle visible.	Indication sérieuse de possible non-conformité

Évaluation vétérinaire / conclusion : le fait d'être ensemble peut réduire le stress, mais le contrôle individuel fait visiblement défaut et le deuxième veau présente des mouvements de tête suspects.

19. Long - février 2026, bovin suspendu avec respiration rythmique 22:51-23:15

Brève contextualisation : deux bovins suspendus après égorgement/saignée ; l'un présente une respiration rythmique.

Principale indication sérieuse : respiration rythmique chez un bovin suspendu.

Chronologie détaillée

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
22:51-23:15	Chez l'un des bovins suspendus, une respiration rythmique est visible. Fragment court ; le contrôle préalable n'est pas visible.	Indication sérieuse de possible non-conformité

Évaluation vétérinaire / conclusion : une respiration rythmique est perceptible chez un bovin suspendu/vraisemblablement en cours de saignée. Cela constitue une indication sérieuse d'étourdissement insuffisant ou de retour de la conscience/sensibilité et représente une constatation très grave en matière de bien-être animal.

20. Long - février 2026, réaction à l'appareil administrant des décharges électriques 23:15-23:37

Brève contextualisation : bovin déjà couché dans le box de contention, vraisemblablement après étourdissement au pistolet à tige perforante ; réaction à l'appareil administrant des décharges électriques ; le fragment s'arrête avant la suite.

Principale indication sérieuse : réaction claire à l'appareil administrant des décharges électriques chez un bovin présumé étourdi.

Chronologie détaillée

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
23:15	Le bovin est déjà couché dans le box de contention, vraisemblablement après l'étourdissement ; le moment du tir n'est pas visible.	Pertinent pour le bien-être / contexte
23:27	Réaction claire à l'appareil administrant des décharges électriques. Cela indique un doute quant à la conscience/sensibilité si l'animal était déjà étourdi.	Indication sérieuse de possible non-conformité
23:34	Le bovin du fragment précédent (22:51-23:15) bouge la tête.	Indication sérieuse de possible non-conformité
23:37	Le fragment s'arrête ; la suite n'est pas visible.	Pertinent pour le bien-être / contexte

Évaluation vétérinaire / conclusion : une réaction claire au stimulus après un étourdissement présumé est grave ; aucune correction ultérieure n'est visible.

21. Long - février 2026, bovin conscient lors de l'enchaînement/du déplacement 23:37-25:08

Brève contextualisation : bovin avec la tête coincée entre le box et la trappe, réactions claires lors de l'enchaînement/de l'utilisation de l'appareil administrant des décharges électriques ; le personnel tente de poursuivre le déplacement sans ré-étourdissement.

Principale indication sérieuse : animal présentant des signes clairs de conscience enchaîné/déplacé sans ré-étourdissement.

Chronologie détaillée

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
23:37	Nouveau bovin dans le box de contention, tête partiellement coincée entre le box et la trappe.	Pertinent pour le bien-être / contexte
23:52	Tentative de fixation de la chaîne au membre postérieur ; réaction claire de l'animal, indiquant une conscience/sensibilité.	Indication sérieuse de possible non-conformité
Après 23:52	Il est choisi de pousser l'animal plus loin via la trappe au lieu de l'étourdir immédiatement à nouveau.	Indication sérieuse de possible non-conformité
24:17	Aiguillon électrique utilisé alors que l'on est vraisemblablement conscient d'un étourdissement insuffisant ; la tête semble accessible pour un nouveau tir.	Indication sérieuse de possible non-conformité
24:40	Chaîne placée/essayée autour du membre postérieur ; l'animal réagit immédiatement. Le personnel semble savoir que l'animal est encore conscient.	Indication sérieuse de possible non-conformité
25:06	Coups de pied contre la croupe.	Indication sérieuse de possible non-conformité
25:08	Le fragment se termine ; aucun étourdissement supplémentaire visible. L'animal présentait des signes clairs compatibles avec la conscience ou la sensibilité ; le processus d'abattage a été poursuivi sans étourdissement supplémentaire visible.	Indication sérieuse de possible non-conformité

Évaluation vétérinaire / conclusion : très grave. Réactions claires lors de l'enchaînement et de la stimulation, mais poursuite du processus d'abattage sans ré-étourdissement immédiat.

22. Long - février 2026, nouveau bovin/réactions et correction tardive 25:08-27:17

Brève contextualisation : nouveau bovin tiré, mouvements de tête, stimulation, enchaînement avec réaction, clignement des paupières, relèvement de la tête, respiration rythmique et tir correctif seulement tardif.

Principale indication sérieuse : conscience persistante pendant plusieurs minutes, processus d'abattage poursuivi jusqu'à la suspension/l'incision.

Chronologie détaillée

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
25:08	Un nouveau bovin entre dans le box de contention alors que plusieurs bovins sont suspendus.	Pertinent pour le bien-être / contexte
25:25	Première tentative d'étourdissement chez le nouveau bovin ; effondrement mais mouvements de tête peu après. Aucun contrôle visible, levier de trappe tiré.	Indication sérieuse de possible non-conformité
25:36	L'employé semble vouloir tester la conscience avec un aiguillon électrique ; la trappe est finalement maintenue fermée.	Pertinent pour le bien-être / contexte
~1 min manquante	Image suivante vraisemblablement du même animal selon l'horodatage de la caméra ; les actes intermédiaires ne sont pas visibles.	Pertinent pour le bien-être / contexte
25:46	Réaction claire lors de la mise en place de la chaîne ; l'animal relève la tête.	Indication sérieuse de possible non-conformité
25:52	Image suivante dans la zone de hissage/saignée ; bovin en décubitus latéral.	Pertinent pour le bien-être / contexte
26:11	Clignement clair des paupières alors que l'on tente de suspendre l'animal par une patte.	Indication sérieuse de possible non-conformité
26:27	Le même animal qu'à 26:11 est maintenant hissé hors champ. Hors champ, une respiration rythmique est audible.	Indication sérieuse de possible non-conformité
26:39	Nouveau tir au pistolet à tige perforante sur cet animal suspendu.	Indication sérieuse de possible non-conformité
26:46-27:12	Respiration rythmique encore visible et audible.	Indication sérieuse de possible non-conformité
27:12	Incision au couteau ; réaction claire de l'animal.	Indication sérieuse de possible non-conformité

Évaluation vétérinaire / conclusion : série très grave de lacunes, avec des indications claires de conscience ou de sensibilité lors de l'enchaînement/de la suspension, respiration rythmique chez un animal hissé, tir correctif tardif et réaction claire lors de l'incision.

23. Long - février 2026, autre bovin/veau et hissage 27:22-28:41

Brève contextualisation : autre bovin/veau dans la zone de saignée/hissage, signes de conscience, hissage sans ré-étourdissement ; deux veaux dans le processus, mouvements rythmiques.

Principale indication sérieuse : poursuite du hissage/de l'égorgement malgré de possibles signes de conscience.

Chronologie détaillée

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
27:22	Autre bovin en décubitus latéral dans la zone de saignée/hissage. Une respiration rythmique est perceptible. Signes clairs pouvant indiquer une conscience/sensibilité ; palan/chaîne fixé(e) à une patte.	Indication sérieuse de possible non-conformité
27:40	L'animal réagit au hissage.	Indication sérieuse de possible non-conformité
Après 27:42	Il est de nouveau choisi de poursuivre le hissage sans étourdissement supplémentaire visible.	Indication sérieuse de possible non-conformité
27:48	Nouvelle image : nouvel animal/veau dans le box de contention ; tir au pistolet à tige perforante.	Pertinent pour le bien-être / contexte
Après 27:50	Aucun contrôle visible avant le passage à l'étape suivante ; au moins un deuxième animal est prêt dans le box.	Pertinent pour le bien-être / contexte
28:11	Éclaboussures de sang visibles, vraisemblablement incision du cou/égorgement. Les mouvements observés semblent plutôt indiquer un étourdissement insuffisant que des mouvements tonico-cloniques normaux. Il existe des indications que l'équipe est incertaine quant à l'absence de conscience.	Indication sérieuse de possible non-conformité

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
28:41	Le premier veau est hissé et présente des mouvements assez rythmiques ; le deuxième veau est simultanément poussé à l'étape suivante sans contrôle individuel visible. L'intensité de la réaction semble davantage indiquer un étourdissement insuffisant que des mouvements tonico-cloniques normaux.	Indication sérieuse de possible non-conformité

Évaluation vétérinaire / conclusion : grave en raison de possibles signes de conscience pendant le hissage/l'enchaînement et de l'absence de contrôle individuel visible.

24. Long - février 2026, cour intérieure et courts fragments 28:58-31:44

Brève contextualisation : animaux dans la zone d'arrivée, chèvres/moutons, puis bovin avec étourdissement raté et trois tirs sur deux minutes.

Principale indication sérieuse : étourdissement raté, rechargements répétés et mouvements de tête persistants pendant environ deux minutes.

Chronologie détaillée

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
28:58	Nouvelle image dans la cour intérieure.	Pertinent pour le bien-être / contexte
29:28-29:56	Animal dans le passage ; deux employés tentent de le mobiliser avec un bâton électrique présumé ; coups de pied/poussées contre la tête. Le contexte et la proportionnalité sont difficiles à évaluer.	Pertinent pour le bien-être / contexte
29:56-30:33	Chèvres/moutons déchargés/déplacés ; pas d'images très préoccupantes.	Pertinent pour le bien-être / contexte
30:33	Brève image d'un bovin dans le box de contention ; mouvements de coups de pied en direction de la tête. L'évaluation ultérieure est limitée par la courte durée du fragment.	Pertinent pour le bien-être / contexte
30:42	Bovin dans le box de contention.	Pertinent pour le bien-être / contexte
30:48	Tir au pistolet à tige perforante ; pas d'effondrement immédiat.	Indication sérieuse de possible non-conformité
31:00	Deuxième tir ; selon l'horodatage de la caméra, environ 1,5 minute entre les tentatives en raison d'un fragment manquant, vraisemblablement rechargement/absence de secours.	Indication sérieuse de possible non-conformité
31:13	L'animal est partiellement libéré sans contrôle ; des mouvements de tête vers le haut restent visibles.	Indication sérieuse de possible non-conformité
31:28	Troisième tir avec le même appareil rechargé ; aucun secours visible. Même après cette tentative, l'animal relève légèrement la tête.	Indication sérieuse de possible non-conformité
31:44	La partie se termine. Selon l'horodatage de la caméra, deux minutes séparent le premier et le troisième tir.	Indication sérieuse de possible non-conformité

Évaluation vétérinaire / conclusion : lacune grave en raison du long délai entre la première tentative ratée et la troisième correction, sans appareil de secours et avec des mouvements de tête persistants.

25. Long - février 2026, étourdissement raté 31:44-33:26

Brève contextualisation : le bovin reste debout après le tir, sang au nez, problèmes de rechargement, eau/pied/appareil administrant des décharges électriques pour repositionner la tête, le fragment s'arrête avant la résolution.

Principale indication sérieuse : manipulation brutale et appareil administrant des décharges électriques chez un bovin présumé conscient après un étourdissement raté.

Chronologie détaillée

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
31:44	Nouveau bovin dans le box de contention.	Pertinent pour le bien-être / contexte
31:47	Étourdissement raté/insuffisant au pistolet à tige perforante ; le comportement de l'animal confirme un étourdissement insuffisant. L'appareil doit être rechargé ; aucun secours visible.	Indication sérieuse de possible non-conformité
32:12	L'employé a des difficultés à recharger. L'animal est encore debout et saigne du nez, ce qui indique un impact/tir mais pas un étourdissement effectif.	Indication sérieuse de possible non-conformité
32:34	L'animal est aspergé d'eau et reçoit des coups de pied à la tête pour obtenir à nouveau une position permettant un nouveau tir.	Indication sérieuse de possible non-conformité
32:34-33:26	Tapotements/poussées répétés sur la tête et utilisation d'un aiguillon électrique pour ramener la tête dans le box de contention. Le fragment s'arrête sans visibilité sur une correction effective.	Indication sérieuse de possible non-conformité

Évaluation vétérinaire / conclusion : très grave : après un étourdissement raté, l'animal reste debout et est manipulé brutalement pendant que le ré-étourdissement est retardé.

26. Long - février 2026, trois tirs et réaction lors de l'égorgement 33:26-35:54

Brève contextualisation : nouveau bovin : premier tir sans effondrement, problèmes de rechargement, deuxième tir, tentative de redressement, troisième tir, contrôle tardif avec réaction, puis égorgement malgré tout et possible réaction lors de l'incision carotidienne.

Principale indication sérieuse : l'animal présente une réaction après plusieurs tirs et est pourtant égorgé/poursuivi dans le processus.

Chronologie détaillée

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
33:26	Nouveau bovin dans le box de contention.	Pertinent pour le bien-être / contexte
33:28	Tir au pistolet à tige perforante ; le bovin reste debout, ne s'effondre pas, mais présente des signes neurologiques. Le tir semble avoir été déclenché mais n'est pas efficace.	Indication sérieuse de possible non-conformité
Après 33:28	Problèmes de rechargement ou de cartouches ; aucun matériel de secours adéquat immédiatement disponible n'est présent.	Indication sérieuse de possible non-conformité
34:05	La personne avec le pistolet à tige perforante quitte la pièce.	Indication sérieuse de possible non-conformité
34:33	Deuxième tir, effondrement immédiat ; la trappe est déjà partiellement libérée sans contrôle.	Indication sérieuse de possible non-conformité
34:44	L'animal fait une tentative claire de se relever, indiquant une conscience/une inconscience insuffisante.	Indication sérieuse de possible non-conformité
Après 34:44	L'appareil doit de nouveau être rechargé ; aucun secours visible.	Indication sérieuse de possible non-conformité
35:01	Troisième tir. Aucun contrôle ; l'animal relève légèrement la tête et est poussé vers la phase suivante.	Indication sérieuse de possible non-conformité
35:24	Premier contrôle/stimulation visible ; l'animal semble réagir clairement et relève la tête. On procède pourtant à l'égorgement/la saignée.	Indication sérieuse de possible non-conformité
35:54	Pendant l'incision de la carotide, l'animal semble encore réagir. La conscience ne peut pas être établie définitivement sur l'image, mais la combinaison de l'échec de l'étourdissement, de la tentative de redressement, de la réaction au contrôle et de la réaction à l'incision est très grave.	Indication sérieuse de possible non-conformité

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
~3 min au total	Selon l'horodatage de la caméra, trois minutes s'écoulent entre la première tentative et la fin des images visibles.	Indication sérieuse de possible non-conformité

Évaluation vétérinaire / conclusion : très grave : plusieurs tentatives échouées, tentative de redressement, réaction au contrôle, et pourtant incision carotidienne.

27. Long - février 2026, bovin à l'extérieur entre des barrières 36:15-40:34

Brève contextualisation : un bovin/taureau est tiré à l'extérieur entre des barrières ; aucun contrôle visible des signes de conscience ou de sensibilité ; réactions possibles lors du déplacement des barrières, de la manipulation des testicules et avec le chariot élévateur.

Principale indication sérieuse : manipulation des testicules/de la région scrotale avec réaction possible en cas de doute sur l'inconscience.

Chronologie détaillée

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
36:15	Zone extérieure/zone d'arrivée ; tir au pistolet à tige perforante sur un bovin entre deux barrières/dans un passage. Aucun contrôle visible de l'inconscience.	Pertinent pour le bien-être / contexte
Après 36:15	Lors du déplacement des barrières, l'animal relève légèrement la tête ; conscience/sensibilité possible.	Pertinent pour le bien-être / contexte
Avant l'égorgeage	Une personne avec un couteau contrôle clairement le réflexe de menace/la réaction visuelle, mais aucun contrôle du réflexe cornéen n'est visible.	Pertinent pour le bien-être / contexte
37:05	L'employé donne un coup de pied/pousse contre la tête, possiblement en raison d'un doute quant à l'inconscience.	Pertinent pour le bien-être / contexte
37:15	L'employé tire sur un testicule/le scrotum ; une réaction semble visible. Il n'est pas certain qu'elle soit consciente ou réflexe.	Indication sérieuse de possible non-conformité
37:19	L'animal est soulevé avec un chariot élévateur ; il semble de nouveau présenter une réaction.	Pertinent pour le bien-être / contexte
38:07	Même bovin sous un autre angle.	Pertinent pour le bien-être / contexte
40:34	L'employé pince vraisemblablement de nouveau les testicules/la région scrotale ; une réaction semble visible. L'on poursuit avec le chariot élévateur. Des mouvements sont également visibles lors du contact avec les fourches du chariot élévateur.	Indication sérieuse de possible non-conformité

Évaluation vétérinaire / conclusion : pertinent pour le bien-être et potentiellement grave en raison de la manipulation de la région testiculaire sensible et de réactions possibles, mais la conscience ne peut pas être établie avec certitude.

28. 2026-03-01 - extérieur, coups-au-marteau

Brève contextualisation : des porcs sont déchargés d'une remorque et poussés vers l'avant par une personne tenant un objet difficilement identifiable ; il ne semble pas clairement s'agir d'un marteau.

Chronologie détaillée

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
00:00	Porcs déchargés d'une remorque. Une personne les pousse vers l'avant avec un objet à la main. L'objet n'est pas identifiable, il ne semble pas clairement s'agir d'un marteau.	Pertinent pour le bien-être / contexte

Évaluation vétérinaire / conclusion : insuffisamment clair pour évaluer l'impact/la force ou une atteinte au bien-être.

29. 2026-03-09 - Le porc semble se réveiller après l'étourdissement

Brève contextualisation : deux porcs sont étourdis électriquement ; le premier semble se réveiller/relever la tête pendant que le second est traité ; le premier est ensuite hissé et égorgé.

Principale indication sérieuse : le porc semble se réveiller après l'étourdissement et est pourtant hissé/égorgé.

Chronologie détaillée

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
00:00	Salle d'abattage des porcs ; plusieurs porcs sont suspendus à des crochets après égorgement/saignée. Un porc au sol est étourdi électriquement. Il existe une présomption que l'un des porcs est déjà étourdi.	Pertinent pour le bien-être / contexte
00:11	Le premier porc est hissé.	Pertinent pour le bien-être / contexte
00:19	Le deuxième porc semble sortir de l'étourdissement et relever la tête.	Indication sérieuse de possible non-conformité
Après 00:19	Le deuxième porc est hissé avec une chaîne. Les réactions semblent plutôt conscientes/dirigées que des spasmes cloniques.	Indication sérieuse de possible non-conformité
00:14	L'animal est pourtant égorgé/saigné malgré des signes de conscience possible.	Indication sérieuse de possible non-conformité

Évaluation vétérinaire / conclusion : grave : retour possible de la conscience après étourdissement électrique, suivi d'un hissage/égorgement sans ré-étourdissement visible.

30. 2026-03-13

Brève contextualisation : plusieurs bovins dans le box de contention, partiellement agités. Plusieurs tirs sans effondrement complet ; rechargement nécessaire ; dernière partie d'arrivée avec bâton électrique et bovin à reculons.

Principale indication sérieuse : échec de l'étourdissement au pistolet à tige perforante sans appareil de secours immédiatement visible.

Chronologie détaillée

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
00:19	Premier tir chez un bovin agité ; pas d'effondrement immédiat, la tête continue à bouger vers le haut/bas.	Indication sérieuse de possible non-conformité
00:28	Deuxième tir après rechargement immédiat ; toujours pas d'effondrement typique complet. La partie s'arrête à 00:44, suite inconnue.	Indication sérieuse de possible non-conformité
00:44	Deuxième bovin : premier tir ; effondrement au moins partiel.	Pertinent pour le bien-être / contexte
01:24	Deuxième tir après rechargement ; vraisemblablement doute quant au premier étourdissement.	Pertinent pour le bien-être / contexte
01:34	Nouveau bovin dans le box de contention.	Pertinent pour le bien-être / contexte
01:37	Tir ; effondrement presque immédiat. La perte de conscience est difficile à confirmer.	Pertinent pour le bien-être / contexte
01:47	Deuxième tir ; ensuite, les mouvements ne sont pas conscients avec certitude.	Pertinent pour le bien-être / contexte
02:35	Nouveau bovin dans le box de contention.	Pertinent pour le bien-être / contexte
02:41	Tir ; pas d'effondrement, l'animal reste debout. Aucun matériel de secours adéquat immédiatement disponible visible ; l'appareil initial est rechargé.	Indication sérieuse de possible non-conformité
02:58	Deuxième tir ; effondrement apparemment complet. La partie s'arrête à 03:05.	Pertinent pour le bien-être / contexte

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
03:05-fin	Cour intérieure/passage avec des bovins ; un bovin se tient à reculons. Un bâton électrique est utilisé, également au niveau de la tête. L'usage excessif ou fautif est difficile à évaluer, mais cela est pertinent pour le bien-être.	Pertinent pour le bien-être / contexte

Évaluation vétérinaire / conclusion : premier étourdissement insuffisant à plusieurs reprises ; à 02:41, échec clair avec rechargement/absence de secours. Les autres parties dépendent partiellement du contexte.

31. 2026-03-16 - Porc mort tiré de la remorque, puis abattu

Brève contextualisation : porc encore vivant à l'arrivée mais ne pouvant plus se lever, reste couché ; tir au pistolet à tige perforante sur la remorque et incision carotidienne immédiate. Inspection ante mortem/apptitude au transport non évaluables.

Chronologie détaillée

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
00:00-01:19	Le porc ne peut pas se relever/ne peut pas se déplacer de manière autonome à l'arrivée. Sur la base de la posture/raideur, des questions se posent quant à la présence possible d'une rigidité post mortem/rigor mortis déjà présente, mais cela ne peut pas être établi avec certitude à partir du seul fragment. Le contexte est ici essentiel : il n'est pas clair si l'animal était encore vivant à l'arrivée, quand un éventuel étourdissement/une mise à mort a eu lieu, si une inspection ante mortem a été effectuée, ni quel était l'historique exact pendant le transport.	Pertinent pour le bien-être / contexte
00:57	Incision des carotides effectuée. Si un abattage d'urgence correct avait eu lieu à l'exploitation, l'animal aurait normalement déjà été saigné ; cela soulève ici des questions procédurales.	Pertinent pour le bien-être / contexte

Évaluation vétérinaire / conclusion : question principale : aptitude au transport et inspection ante mortem. Sur la base des images, il n'est pas possible de dire si une inspection ante mortem a eu lieu. Si l'animal était vivant mais non ambulateur, une intervention sur place est indiquée, sous réserve d'un contrôle de l'inconscience avant l'incision du cou.

32. 2026-03-17

Brève contextualisation : bovins dans la salle d'abattage ; bovins suspendus avec respiration/mouvements rythmiques et tirs correctifs ; nouveau bovin insuffisamment étourdi ; un mouton reçoit des coups de pied après coup.

Principale indication sérieuse : bovins suspendus présentant des signes de conscience et tirs correctifs seulement dans la chaîne d'abattage.

Chronologie détaillée

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
00:00	Bovin en décubitus latéral à côté du box de contention ; à gauche, bovin suspendu avec respiration rythmique et mouvements partiellement hors champ.	Indication sérieuse de possible non-conformité
00:27	Le bovin suspendu est de nouveau tiré au pistolet à tige perforante, ce qui indique un doute quant à la conscience.	Indication sérieuse de possible non-conformité
00:32	Nouvelle partie : bovin dans le box de contention ; bovins suspendus visibles, l'un avec une respiration d'aspect rythmique et des mouvements de pattes.	Indication sérieuse de possible non-conformité
00:56	Une personne semble tester le réflexe cornéen hors champ ; le résultat n'est pas évaluable. Le bovin suspendu présente des mouvements violents.	Pertinent pour le bien-être / contexte
01:11	Bovin tiré dans le box de contention ; effondrement presque immédiat, aucun contrôle visible et passage via la trappe.	Pertinent pour le bien-être / contexte
01:21	Le bovin suspendu bouge encore.	Indication sérieuse de possible non-conformité
01:30	Le deuxième bovin, tout juste sorti du box de contention, est hissé et semble montrer des mouvements spontanés.	Pertinent pour le bien-être / contexte

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
01:48-01:50	Le bovin précédemment suspendu est approché ; réaction au toucher ; finalement, il est de nouveau tiré au pistolet à tige perforante.	Indication sérieuse de possible non-conformité
01:55	Nouveau bovin dans le box de contention.	Pertinent pour le bien-être / contexte
01:59	Tir ; l'opérateur fait un mouvement instable/dansant, possiblement un bref contact. Pas d'étourdissement efficace, animal très agité.	Indication sérieuse de possible non-conformité
02:16	Deuxième tir avec le même appareil ; l'image s'arrête immédiatement, effet non évaluable.	Pertinent pour le bien-être / contexte
02:17 / 02:40	Zone extérieure avec un mouton ; le mouton reçoit un coup de pied après coup. Comportement indésirable, dommage non clair.	Pertinent pour le bien-être / contexte

Évaluation vétérinaire / conclusion : très grave en raison de nouveaux tirs sur des bovins suspendus présentant une respiration et/ou des mouvements d'aspect rythmique ; la distinction entre respiration rythmique, mouvement agonal et autre mouvement reste à apprécier par fragment. À 01:59, l'échec de l'étourdissement est également préoccupant.

33. 2026-03-18

Brève contextualisation : zone extérieure avec agneaux/moutons/chèvres ; doute initial quant à la brutalité, puis manipulation clairement brutale : animal saisi par la laine et jeté ; possibles coups de poing à la tête.

Principale indication sérieuse : saisir un animal par la laine et le jeter sur une certaine distance ; possibles coups de poing à la tête.

Chronologie détaillée

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
00:00	Agneaux dans un chariot/bac sur roulettes ; possiblement brutal, mais aucune infraction claire sur la base des premières images.	Pertinent pour le bien-être / contexte
00:19	Groupe de moutons/chèvres ; la personne donne verbalement une impression de frustration et agit brutalement. Des coups à la tête sont visibles.	Pertinent pour le bien-être / contexte
00:42	Une personne saisit l'animal par la laine et le jette/le projette sur une distance importante.	Indication sérieuse de possible non-conformité
00:48	L'employé semble faire des coups de poing/mouvements de poussée en direction de la tête du mouton ; l'image n'est pas totalement claire.	Indication sérieuse de possible non-conformité

Évaluation vétérinaire / conclusion : jeter par la laine constitue une manipulation clairement brutale et non proportionnée. Les coups de poing sont vraisemblablement graves, mais l'image est moins claire.

34. 2026-03-20 - vache essayant de se relever après le tir

Brève contextualisation : bovin vraisemblablement après un tir dans le box de contention ; aucun contrôle, un employé tire la trappe ; l'animal relève verticalement la tête et l'on continue à actionner la trappe.

Principale indication sérieuse : passage à l'étape suivante malgré des signes de conscience après étourdissement présumé.

Chronologie détaillée

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
00:00	Bovin dans le box de contention vraisemblablement après étourdissement au pistolet à tige perforante ; le tir lui-même n'est pas visible.	Pertinent pour le bien-être / contexte
00:12	Aucun contrôle de la conscience ; l'employé tourne le dos et tire la trappe. Le bovin relève verticalement la tête, possiblement étourdissement insuffisant.	Indication sérieuse de possible non-conformité
00:12-00:24	Malgré les signes de conscience, l'employé continue à actionner la trappe pour pousser l'animal plus loin. Le fragment s'arrête avec l'animal partiellement dans le box de contention.	Indication sérieuse de possible non-conformité

Évaluation vétérinaire / conclusion : grave : poursuite du déplacement malgré le relèvement de la tête et sans contrôle/ré-étourdissement visible.

35. 2026-03-23

Brève contextualisation : salle d'abattage des porcs avec cris, étourdissement électrique vraisemblablement défaillant, porc non ambulateur sur remorque tiré sur place et immédiatement égorgé.

Principale indication sérieuse : cris persistants/fuite en rampant après application électrique ; égorgement immédiat après tir chez un porc non ambulateur sans contrôle visible.

Chronologie détaillée

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
00:00	Salle d'abattage des porcs ; porcs suspendus et porcs marchant au sol/sur le sol d'abattage. Un cri est audible et il existe une forte présomption qu'il soit synchrone avec l'activité respiratoire/de mouvement du porc suspendu. Cela rend le fragment très préoccupant et suspect d'étourdissement insuffisant ou de retour de la conscience/sensibilité, même si la localisation de la source sur la base de l'image et du son doit rester formulée avec prudence.	Indication sérieuse de possible non-conformité
00:30	Même salle d'abattage, filmée sous un autre angle ; à nouveau un cri et un porc suspendu bougeant/respirant possiblement de manière synchrone. La source n'est pas totalement certaine, mais le fragment reste très préoccupant.	Indication sérieuse de possible non-conformité
00:59	Nouvelle image avec des porcs vivants sur le sol d'abattage.	Pertinent pour le bien-être / contexte
01:05	Le porc semble étourdi électriquement ; des cris persistants sont audibles. Les images sont peu claires mais ne correspondent pas à un étourdissement immédiat et efficace.	Indication sérieuse de possible non-conformité
01:15	L'animal rampe pour s'éloigner ; l'employé poursuit avec l'animal suivant.	Indication sérieuse de possible non-conformité
01:17-01:20	Même salle d'abattage, filmée sous un autre angle. Pince d'étourdissement sur le porc, position exacte non visible ; un autre animal commence à crier, cause/source non totalement certaine.	Pertinent pour le bien-être / contexte
01:35	Porcs déchargés d'une remorque ; le dernier animal reste couché malgré les poussées et les autres porcs se déplacent.	Pertinent pour le bien-être / contexte
01:50	Le porc est en décubitus latéral sur la remorque ; une personne semble administrer un tir au pistolet à tige perforante. Les carotides sont immédiatement incisées sans contrôle préalable visible. La question principale ici est de savoir où se trouve le vétérinaire officiel/l'inspecteur dans le cadre de l'inspection ante mortem, surtout pour un animal non ambulateur ou fortement anormal. Sur la base des images, il n'est pas visible si et quand une inspection ante mortem a eu lieu. Ensuite, les mouvements sont difficiles à décrire comme conscients ou réflexes.	Indication sérieuse de possible non-conformité
04:21	Vraisemblablement le même porc est traîné dans la salle d'abattage ; aucun signe visible de conscience ou de sensibilité.	Pertinent pour le bien-être / contexte
04:41	Vraisemblablement le même porc sous un autre angle.	Pertinent pour le bien-être / contexte

Évaluation vétérinaire / conclusion : points principaux : images très préoccupantes avec des cris possiblement synchrones avec l'activité d'un porc suspendu, étourdissement électrique vraisemblablement insuffisant d'un porc qui rampe pour s'éloigner, et porc non ambulateur sur remorque avec des questions importantes concernant l'aptitude au transport, la présence/le moment de l'inspection ante mortem et l'absence de contrôle visible avant l'incision carotidienne.

36. 2026-03-25

Brève contextualisation : zone extérieure avec des moutons dans un couloir de conduite ; possiblement un agneau sous une barrière et une personne portant un mouton, mais les images/le contexte sont peu clairs.

Chronologie détaillée

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
Début	Moutons dans le couloir de conduite dans la zone extérieure. À gauche, possiblement un agneau partiellement sous une barrière, mais insuffisamment clair.	Pertinent pour le bien-être / contexte
01:12	Une personne porte un mouton ; contexte peu clair.	Pertinent pour le bien-être / contexte

Évaluation vétérinaire / conclusion : aucune infraction claire ne peut être constatée sur la base des images.

37. 2026-03-27

Brève contextualisation : bovins dans le box de contention ; première partie avec attente patiente ; ensuite effondrement insuffisant, clignement des paupières et tir correctif après rechargement.

Principale indication sérieuse : clignement des paupières après étourdissement au pistolet à tige perforante et absence d'appareil de secours direct.

Chronologie détaillée

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
00:00-00:58	Jeune bovin culard dans le box de contention avec relativement beaucoup d'espace de mouvement ; pas de tir, la personne attend patiemment le moment approprié. Aucune constatation préoccupante.	Pertinent pour le bien-être / contexte
00:58	Nouvelle partie : grand bovin culard dans le box de contention.	Pertinent pour le bien-être / contexte
01:00	Tir au pistolet à tige perforante ; pas d'effondrement complet. La partie s'arrête à 01:15, évaluation limitée.	Pertinent pour le bien-être / contexte
01:15	Nouveau bovin dans le box de contention.	Pertinent pour le bien-être / contexte
01:18	Tir ; pas d'effondrement complet immédiat.	Indication sérieuse de possible non-conformité
01:23	Clignement clair des paupières ; le clignement spontané est un indicateur fort compatible avec un étourdissement insuffisant ou un retour de la conscience/sensibilité. Aucun matériel de secours adéquat immédiatement disponible ; rechargement nécessaire.	Indication sérieuse de possible non-conformité
01:31	Tir suivant/correctif.	Indication sérieuse de possible non-conformité
01:34	L'image s'arrête.	Pertinent pour le bien-être / contexte

Évaluation vétérinaire / conclusion : un clignement clair des paupières après le tir est un indicateur fort compatible avec un étourdissement insuffisant ou un retour de la conscience/sensibilité ; correction retardée par le rechargement/l'absence de secours.

38. 2026-03-30 - porc mort au transport, traîné à l'écart

Brève contextualisation : porc en décubitus latéral dans une remorque, tiré hors de celle-ci ; après une interruption, il est au sol et semble présenter une rigor mortis. Aucune conclusion définitive sur l'historique.

Chronologie détaillée

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
00:00	Zone extérieure/remorque ; porc en décubitus latéral dans la remorque.	Pertinent pour le bien-être / contexte
00:00-00:26	L'animal est tiré hors de la remorque.	Pertinent pour le bien-être / contexte

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
00:26	Interruption du matériel vidéo ; la remorque n'est plus dans l'image, vraisemblablement le même porc est couché dehors au sol. Aucun mouvement visible.	Pertinent pour le bien-être / contexte
00:32	Une personne roule l'animal sur le dos ; une rigor mortis évidente semble présente.	Pertinent pour le bien-être / contexte
00:57	Fin du fragment. Aucune conclusion définitive possible. Si l'animal est parti au transport en bon état, est mort/a été euthanasié en route et n'est pas entré dans la chaîne alimentaire, aucune infraction ne peut être constatée à partir des images.	Pertinent pour le bien-être / contexte

Évaluation vétérinaire / conclusion : aucune atteinte directe au bien-être visible, mais des questions procédurales se posent concernant le décès, l'aptitude au transport et la destination du cadavre.

39. 2026-04-13

Brève contextualisation : porc non ambulateur lors du déchargement, tentative malgré tout de le déplacer ; tir à 01:11, incision carotidienne sans contrôle visible, mouvements violents pendant environ 30 secondes ; questions ante mortem/transport.

Principale indication sérieuse : porc non ambulateur, vraisemblablement insuffisamment étourdi avant la saignée, avec mouvements violents après l'incision.

Chronologie détaillée

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
00:00	Zone extérieure/remorque ; le porc est évacué avec une limitation claire de l'arrière-main, incapable de prendre appui de manière autonome sur l'arrière-main.	Indication sérieuse de possible non-conformité
Avant 01:00	Malgré l'absence de déplacement autonome, les tentatives se poursuivent pour faire déplacer l'animal par lui-même.	Indication sérieuse de possible non-conformité
01:00	Après une interruption de l'image, le porc est en décubitus latéral.	Pertinent pour le bien-être / contexte
01:11	Tir au pistolet à tige perforante.	Pertinent pour le bien-être / contexte
01:16	Incision carotidienne sans contrôle préalable visible de l'absence de signes de conscience ou de sensibilité.	Indication sérieuse de possible non-conformité
01:20	L'animal bouge vraisemblablement en réaction à l'incision.	Indication sérieuse de possible non-conformité
01:20-01:52	L'animal effectue pendant environ 30 secondes des mouvements très violents après l'incision ; les mouvements seuls ne prouvent pas la conscience, mais, combinés à l'absence de contrôle préalable visible, cela est fortement suspect d'étourdissement insuffisant ou de sensibilité persistante.	Indication sérieuse de possible non-conformité
01:52	Des mouvements de pédalage deviennent visibles, correspondant plutôt à une absence de conscience.	Pertinent pour le bien-être / contexte
Jusqu'à 03:32	L'animal mort est traîné.	Pertinent pour le bien-être / contexte
03:32-04:11	Salle d'abattage des porcs ; le porc mort de la partie précédente est hissé.	Pertinent pour le bien-être / contexte

Évaluation vétérinaire / conclusion : très grave : animal non ambulateur, absence de contrôle visible avant l'incision carotidienne, puis mouvements violents prolongés. Questions également concernant l'inspection ante mortem et l'aptitude au transport.

40. 2026-04-14

Brève contextualisation : cas très grave : bovin non complètement étourdi après le tir, nombreux signes clairs de conscience, vocalisation, réactions, coups de pied/stimulations, absence de ré-étourdissement, pourtant incision carotidienne avec réaction ; ensuite possible bovin suspendu avec respiration rythmique.

Principale indication sérieuse : signes de conscience très clairs, absence de ré-étourdissement, pourtant éborgement/saignée ; coups de pied/stimulations répétés.

Chronologie détaillée

Horodatage	Observation / interprétation	Qualification
00:01	Tir au pistolet à tige perforante dans le box de contention. L'animal ne semble pas s'effondrer complètement ; il est pourtant poussé via la trappe.	Indication sérieuse de possible non-conformité
00:35	Mouvements non conformes à des mouvements toniques/cloniques normaux après un étourdissement efficace.	Indication sérieuse de possible non-conformité
01:16	Tentative de fixation de la chaîne au membre postérieur ; l'animal réagit, avec de grands mouvements de tête clairs.	Indication sérieuse de possible non-conformité
01:46	Réaction parfaitement évidente au toucher avec vocalisation claire ; la personne est projetée en arrière.	Indication sérieuse de possible non-conformité
01:58	Une personne donne un coup de pied à la tête ; réaction claire.	Indication sérieuse de possible non-conformité
02:13	Coup de pied contre le bovin ; réaction dirigée immédiate.	Indication sérieuse de possible non-conformité
02:19	Nouveau coup de pied ; réaction immédiate.	Indication sérieuse de possible non-conformité
02:26	Une deuxième personne semble tester le réflexe cornéen, mais les autres signes clairs de conscience rendent cela non décisif.	Indication sérieuse de possible non-conformité
02:30	Nouveau coup de pied, réaction plus faible mais visible.	Indication sérieuse de possible non-conformité
02:39	La deuxième personne stimule au niveau de la tête ; réaction.	Indication sérieuse de possible non-conformité
02:49	La stimulation se poursuit ; l'animal continue à réagir.	Indication sérieuse de possible non-conformité
02:59	La première personne donne un coup de pied au niveau des fesses ; nouvelle réaction. Environ six personnes sont présentes, ce qui indique une conscience de la situation. Pas de deuxième étourdissement.	Indication sérieuse de possible non-conformité
03:06	Malgré des signes clairs de conscience, une incision carotidienne est effectuée ; l'animal réagit presque immédiatement.	Indication sérieuse de possible non-conformité
03:22	La première partie s'arrête.	Pertinent pour le bien-être / contexte
03:23	Nouvelle image de la salle d'abattage ; à gauche, bovins suspendus, chez l'un respiration possiblement rythmique mais non claire.	Pertinent pour le bien-être / contexte
03:48	Une personne s'approche de ce bovin avec un pistolet à tige perforante mais se retourne ; situation peu claire, l'image s'arrête à 04:08.	Pertinent pour le bien-être / contexte
04:08	Nouvelle image sous un autre angle ; vraisemblablement le même bovin suspendu avec des mouvements respiratoires assez rythmiques.	Indication sérieuse de possible non-conformité

Évaluation vétérinaire / conclusion : indication très sérieuse de possible non-conformité : l'animal présente plusieurs signes clairs compatibles avec la conscience et la sensibilité et n'est pourtant pas immédiatement ré-étourdi ; on procède même à une incision carotidienne.

4. Fragments présentant la plus haute pertinence juridique et en matière de bien-être

2026-04-14 : plusieurs signes clairs compatibles avec la conscience ou la sensibilité après étourdissement insuffisant, notamment vocalisation, réactions dirigées, grands mouvements de tête, réactions aux coups de pied/stimulations et réaction à l'incision carotidienne.

Long - février 2026 : schéma structurel répété d'étourdissement insuffisant, tirs correctifs tardifs, animaux déjà enchaînés/suspendus présentant des signes de conscience ou une respiration rythmique.

2026-04-13 : porc non ambulateur avec étourdissement vraisemblablement insuffisant avant l'incision carotidienne, suivi d'environ 30 secondes de mouvements violents.

2025-1 et 2025-2 : appareil administrant des décharges électriques dans la région vulvaire/vaginale/périnéale chez un bovin présumé non mobile.

2026-04-08 : échecs répétés d'étourdissement au pistolet à tige perforante, clignement des paupières/mouvements de tête et aucun appareil de secours visible.

2026-03-17 : bovins suspendus avec respiration/mouvements rythmiques et tirs correctifs seulement dans la chaîne d'abattage.

2026-03-27 : clignement des paupières après étourdissement au pistolet à tige perforante et correction retardée par le rechargement.

2026-04-09 et 2026-03-18 : manipulation brutale d'agneaux/de moutons : jeter, tenir par la patte/la laine, frapper ou coups de poing présumés.

5. Conclusion générale finale

Les images fournies ne montrent pas seulement des incidents isolés, mais, dans plusieurs fragments, un schéma récurrent d'étourdissement insuffisamment efficace, de contrôle visible insuffisant de l'inconscience et de ré-étourdissement correctif tardif.

Cela est difficilement conciliable avec les exigences essentielles du règlement (CE) no 1099/2009 et avec le principe wallon selon lequel les animaux ne peuvent être mis à mort qu'après anesthésie/étourdissement et selon la méthode la moins douloureuse, la plus rapide et la plus appropriée.

Plusieurs fragments conduisent à conclure qu'il existait de graves lacunes dans la réalisation de l'étourdissement, le contrôle de l'inconscience, la procédure d'urgence en cas d'échec de l'étourdissement et la manipulation correcte des animaux.

6. Limites de cette évaluation

- L'évaluation est fondée sur les images vidéo et les observations décrites dans le présent rapport ; les événements hors champ ne peuvent pas être évalués.
- Certains signaux - tels que le clignement spontané des paupières, les mouvements dirigés de la tête, les tentatives de redressement, la vocalisation et la réaction à des stimuli douloureux ou à l'incision carotidienne - sont, surtout en combinaison et selon la phase du processus d'abattage, des indicateurs forts compatibles avec un étourdissement insuffisant, un retour de la conscience ou une sensibilité persistante.

7. Références juridiques utilisées

- Conseil de l'Union européenne. Règlement (CE) no 1099/2009 du 24 septembre 2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort. EUR-Lex : <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2009/1099/oj>
- **Annexe III du règlement (CE) no 1099/2009** : règles opérationnelles applicables aux abattoirs, manipulation/déplacement des animaux et utilisation d'appareils administrant des décharges électriques.
- Règlement d'exécution (UE) 2019/627 de la Commission, article 11, relatif à l'inspection ante mortem dans l'abattoir.
- Règlement (CE) no 853/2004, annexe III, section I, chapitre VI, tel que modifié par le règlement délégué (UE) 2026/252 à partir du 7 mai 2026, relatif à l'abattage d'urgence hors abattoir.
- Code wallon du Bien-être animal, article D.57 et dispositions connexes D.58-D.60 concernant la mise à mort des animaux, les abattoirs, le contrôle/l'autocontrôle et les personnes responsables dans l'abattoir. Wallex : Décret relatif au Code wallon du Bien-être des animaux.
- Règlement (CE) no 1/2005, annexe I, chapitre I, concernant l'aptitude des animaux au transport.
- AFSCA. Abattages d'urgence et circulaire PCCB/S3/952588 relative aux abattages d'urgence de bovins, ovins, caprins et solipèdes domestiques.
- **EFSA AHAW Panel. Scientific Opinion on monitoring procedures at slaughterhouses for bovines. EFSA Journal 2013;11(12):3460. DOI : <https://doi.org/10.2903/j.efsa.2013.3460>**
- **EFSA AHAW Panel. Scientific Opinion on monitoring procedures at slaughterhouses for pigs. EFSA Journal 2013;11(12):3523. DOI : <https://doi.org/10.2903/j.efsa.2013.3523>**
- **EFSA AHAW Panel. Scientific Opinion on monitoring procedures at slaughterhouses for sheep and goats. EFSA Journal 2013;11(12):3522. DOI : <https://doi.org/10.2903/j.efsa.2013.3522>**
- **Page thématique de l'EFSA « Animal welfare at slaughter »** : les indicateurs de conscience ou de sensibilité incluent des exemples tels que la respiration ou le clignement, avec des variations selon l'espèce et le stade.